Approfondissement des techniques de traction animale en viticulture biologique

OBJECTIFS

Consolider les connaissances théoriques des stagiaires et leur permettre de mieux appréhender la gestion d'un atelier de traction animale sur leur exploitation.
Perfectionner les stagiaires dans la conduite et la maitrise technique en traction animale.

PRÉ-REQUIS

Connaissance de la traction animale

CONTENU

Cette formation est décomposée en plusieurs séances :
- Approfondir sa connaissance des principes de base de la traction animale
- Approfondir la préparation des animaux avant la mise au travail
- Consolider les techniques de traction animale par la mise en application en terrain viticole de l'utilisation des matériels classiques et le guidage des animaux en conditions réelles (chantier)
- Connaître les différents itinéraires techniques de travail du sol et savoir choisir les outils adaptés à la viticulture
- Maîtriser l'utilisation de différents matériels spécifiques de travail du sol en conditions réelles (chantier) et maîtriser le guidage de l'animal

L'apprentissage se fera dans le cadre des sessions pratiques mises en place (chantier) avec un cheval expérimenté et un cheval à mettre au travail.

Infos complémentaires

ORGANISÉE PAR
CIVAM bio 34

DURÉE : 2 jour(s)
DATE LIMITE : 11/03/2014

TARIFS
Finançable par le fond de formation Vivea

ATTESTATION
Aucune

RENSEIGNEMENTS
Loïc PAPIN
loic.papin@bio34.com
CIVAM bio 34
Maison des Agriculteurs B
Mas de Saporta CS 50023
34875
LATTES
Tel. 04 67 06 23 90
Fax. 04 67 06 55 75
N° d'organisme de formation :
91340782734

NOTE : Repas tiré du sac

DATES, LIEUX ET INTERVENANTS

Date	Lieu	Intervenant
19/03/2014	Chez Anaïs et Julien Trichard, avenue de Sète 34230 Hérault	Anaïs TRICHARD, agricultrice bio spécialisée en traction animale
18/03/2014	Chez Anaïs et Julien Trichard, avenue de Sète 34230 Hérault	Anaïs TRICHARD, agricultrice bio spécialisée en traction animale

THÈMES
Pratiques et productions agricoles

FINANCEURS
VIVÉA
Accompagner. Former. Cultiver l'avenir.

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation (Voir la fiche)